



Fonds CSP

Vaincre la Cholangite  
Sclérosante Primitive

# Lutter contre la CSP grâce à votre taxe d'apprentissage 2013

**Reverser les catégories B et C (soit 27%) de votre taxe d'apprentissage à l'école doctorale « Physiologie et physiopathologie » de l'Université Pierre et Marie Curie (UPMC), c'est faire d'une obligation légale un geste utile pour vaincre la Cholangite Sclérosante Primitive (CSP).**

La taxe d'apprentissage que vous versez servira à des actions de formation pour les jeunes chercheurs doctorants (Bac +5) qui font une thèse sur la CSP. Ainsi, cet argent pourra par exemple financer :

- ➔ Des frais de formation du doctorant ;
- ➔ Des frais de mission du doctorant (colloques, etc.) ;
- ➔ Du matériel pour le projet du doctorant.

D'un point de vue technique, il est particulièrement important de :

- ✓ **Libeller la demande d'orientation de la catégorie C hors quota de votre taxe d'apprentissage de la façon suivante : 0751722P – UPMC – Institut de formation doctorale – Ecole doctorale 394 « Physiologie et physiopathologie ».** Sans ce libellé exact et complet, l'expérience montre que votre argent est affecté à d'autres écoles doctorales de l'UPMC, et non à celle travaillant sur la CSP.
  
- ✓ **Remplir et nous renvoyer le document ci-joint, intitulé : Confirmation de la demande de versement de la catégorie C de la taxe d'apprentissage à 0751722P – UPMC – Institut de formation doctorale – Ecole doctorale 394 « Physiologie et physiopathologie ».** Ce document est lui aussi très important. Il servira de preuve, au cas où les Organismes Collecteurs de la Taxe d'Apprentissage (OCTA) se seraient trompés et auraient orienté la partie C de votre taxe d'apprentissage vers un autre département de l'UPMC. L'expérience montre que ce type d'erreurs arrive.

**Vous trouverez ci-joint toutes les informations techniques pour effectuer ce geste simple et si utile pour les malades atteints de la CSP.**



**TRANSFORMEZ UNE OBLIGATION FISCALE  
EN UNE ACTION POUR VAINCRE LA CSP.**



Fonds CSP

Vaincre la Cholangite  
Sclérosante Primitive

# Comment fonctionne la taxe d'apprentissage ?

La taxe d'apprentissage 2013 représente 0,5% (taux de droit commun) de la masse salariale 2012.

Sur ce montant :

- ➔ **55% (le « quota ») doit se répartir obligatoirement entre :**
  - ✓ 40% (soit 22% de la taxe brute) pour le Fonds National de Développement et de Modernisation de l'Apprentissage (FNDMA).
  - ✓ 60% (soit 33% de la taxe brute) pour les Centres de Formations d'Apprentis (CFA).
  
- ➔ **45% (le « hors quota ») peut être attribué aux organismes de formation initiale habilités de votre choix, selon une clé de répartition entre ces organismes et leur niveau de formation qui, elle, est obligatoire :**
  - ✓ 40% (soit 18% de la taxe brute) pour les formations de niveau A (CAP, BEP, Bac, MC).
  - ✓ **40% (soit 18% de la taxe brute) pour les formations de niveau B** (Bac+2 à Bac +4). **Grâce à la règle du cumul**, vous pouvez verser les catégories B et C de votre taxe à une formation de catégorie C. **Vous pouvez donc aussi verser cette partie de votre taxe d'apprentissage à l'école doctorale 394 « Physiologie et physiopathologie », pour financer la formation de jeunes chercheurs doctorant travaillant sur la CSP.**
  - ✓ **20% (soit 9% de la taxe brute) pour les formations de niveau C** (Bac+5). Cette partie de votre taxe d'apprentissage peut être versée à l'école doctorale 394 « Physiologie et physiopathologie », pour financer la formation de jeunes chercheurs doctorant travaillant sur la CSP.

Pour plus d'informations, voir le schéma simplifié page suivante.



**TRANSFORMEZ UNE OBLIGATION FISCALE  
EN UNE ACTION POUR VAINCRE LA CSP.**



Fonds CSP

Vaincre la Cholangite  
Sclérosante Primitive

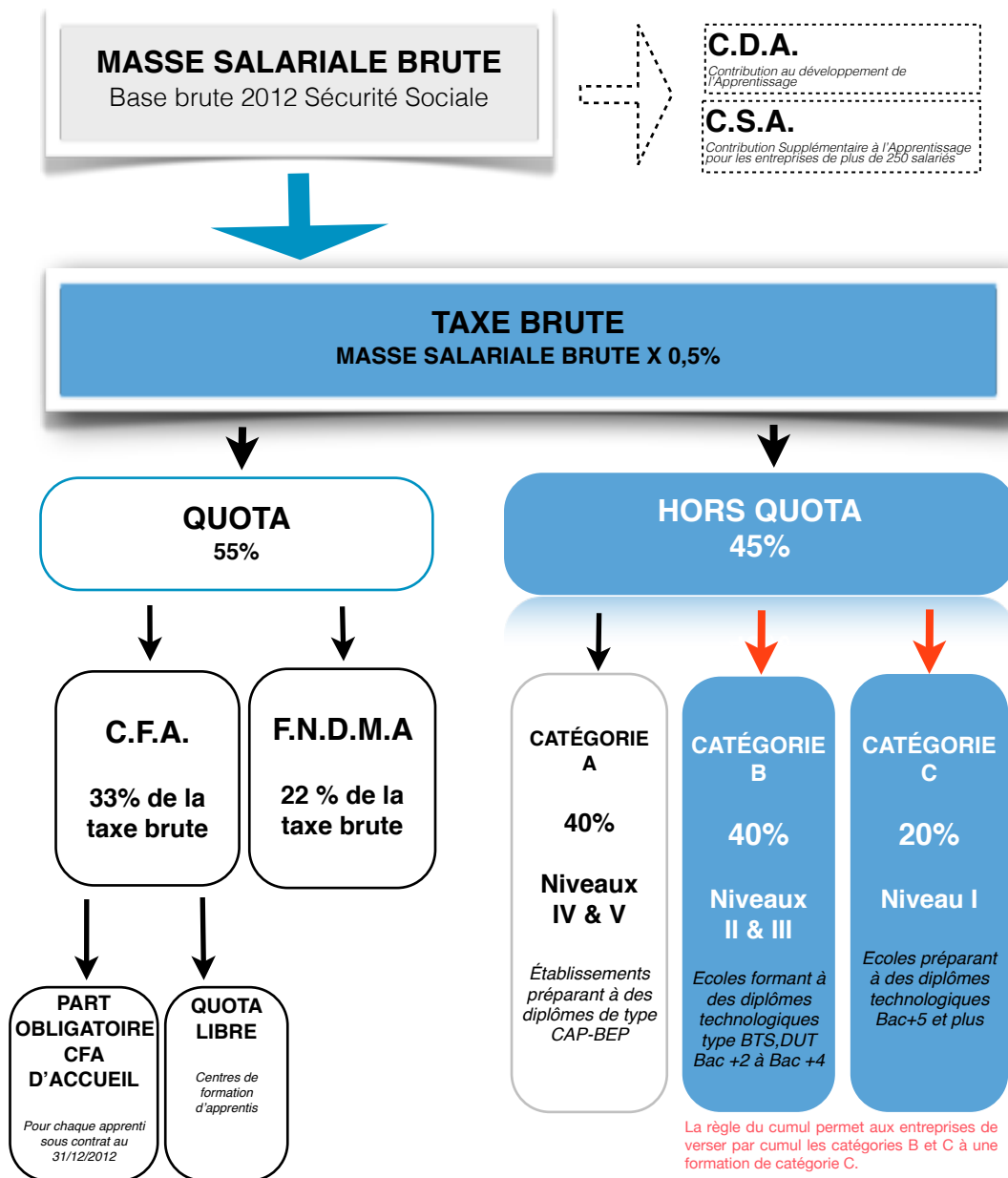


Schéma simplifié de la Taxe d'Apprentissage 2013 hors exonérations pour les entreprises de Métropole hors Haut-Rhin (68), Bas-Rhin (67) et Moselle (57).



TRANSFORMEZ UNE OBLIGATION FISCALE  
EN UNE ACTION POUR VAINCRE LA CSP.

# Comment et quand effectuer votre versement ?

- ➔ **1. Vous choisissez votre Organisme Collecteur de la Taxe d'Apprentissage (OCTA)** parmi ceux habilités à collecter les versements des entreprises au niveau national ou au niveau régional (art. L118-2-4 du Code du travail).
- ➔ **2. En utilisant la règle du cumul\***, vous affectez votre versement des catégories B et C de votre taxe d'apprentissage à : 0751722P – UPMC – Institut de formation doctorale – Ecole doctorale 394 « Physiologie et physiopathologie ». Il est très important de respecter à la lettre ce libellé sinon votre taxe d'apprentissage risque d'être mal orientée.
- ➔ **3. Vous remplissez et nous retournez le document ci-joint :** Confirmation de la demande de versement de la catégorie C de la taxe d'apprentissage à 0751722P – UPMC – Institut de formation doctorale – Ecole doctorale 394 « Physiologie et physiopathologie ». Il est très important de nous renvoyer ce document dûment complété qui nous permettra d'essayer de réorienter votre taxe si votre OCTA s'est trompé.
- ➔ **4. Vous effectuez votre versement à votre OCTA.** La liste des OCTA est publiée sur le site du ministère du Travail, de l'Emploi et de la Formation professionnelle et du Dialogue social. Les OCTA mettent à la disposition des entreprises des bordereaux spécifiques (support papier ou électronique). Si vous n'avez pas encore d'organisme collecteur, vous pouvez faire appel à l'OCTA partenaire de l'UPMC, AGIRES DEVELOPPEMENT (<http://www.agires.com>).

**Vous devez effectuer votre versement avant le 1<sup>er</sup> mars 2013.**

\* La règle du cumul permet aux entreprises de verser par cumul les catégories B et C à une formation de catégorie C.



**TRANSFORMEZ UNE OBLIGATION FISCALE  
EN UNE ACTION POUR VAINCRE LA CSP.**



Fonds CSP

Vaincre la Cholangite  
Sclérosante Primitive

# VERSEMENT DE LA TAXE D'APPRENTISSAGE 2013

**CONFIRMATION DE LA DEMANDE DE VERSEMENT  
DE LA CATÉGORIE C DE LA TAXE D'APPRENTISSAGE À :  
0751722P - UPMC - INSTITUT DE FORMATION DOCTORALE - ECOLE  
DOCTORALE 394 -  
" PHYSIOLOGIE ET PHYSIOPATHOLOGIE "**

*Merci de nous retourner ce document dûment rempli à notre siège social : Fonds CSP, 47 rue de Buzenval, 92210 Saint-Cloud. Il permettra de vérifier vos intentions de versement auprès de votre OCTA.*

ENTREPRISE	
N SIREN / SIRET	
ADRESSE	
CODE POSTAL	
VILLE	
PERSONNE À CONTACTER POUR LA TAXE D'APPRENTISSAGE	Mail :  Tél :
NOM DE VOTRE OCTA	

**Montant de la taxe d'apprentissage que vous avez demandé à votre OCTA d'affecter à 0751722P – UPMC – Institut de formation doctorale – Ecole doctorale 394 « Physiologie et physiopathologie » :**

\_\_\_\_\_ € (en chiffres),

soit \_\_\_\_\_ euros (en lettres).

Date et lieu : \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_.

**SIGNATURE ET TAMPON DE L'ENTREPRISE**